

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 30 septembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

N°2025/DELIB/065

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :
*Communauté de
Communes Aygues
Ouvèze en Provence :
approbation du rapport
annuel 2024 du service
public de prévention et
de gestion des déchets
ménagers et assimilés*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Liliane DIAZ, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Jean-Baptiste SAVIN ayant donné procuration à Jean-François NORMANI et Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Madame Chantal BERGEL, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles D 2224-1 et suivants, modifiés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Considérant que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »,

Comme le prévoit ledit décret, ce rapport est tenu à la disposition du public.

Considérant que ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

La CCAOP compte deux déchetteries fonctionnant en régie, l'une à Piolenc et l'autre à Camaret-sur-Aigues.

Pour l'année 2024, le montant global des dépenses d'investissement et de fonctionnement du service est de 4 901 467,00€ dont 19 000,00€ de restes à réaliser et le montant annuel global des recettes du service est de 3 313 132,00€.

Par ailleurs, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne fait pas l'objet d'un budget annexe. Cependant, afin de financer ce service, la CCAOP a décidé d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le taux de la TEOM fixé par l'assemblée délibérante chaque année, est de 10%, taux inchangé depuis 2009, et représentant pour 2024 un montant collecté de 2 799 887€.

PREND ACTE de :

- Ce rapport annuel pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Chantal BERGEL,
Secrétaire de séance

Publié le : 09 OCT. 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 08 OCT. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

